



RÉINSERTION
SOCIO-ÉCONOMIQUE
DES MIGRANTS



Appel à candidatures

Evaluation finale du projet

**« Dispositif de réinsertion socio-économique des migrants de retour »
Composante 3 ProGreS Migration Tunisie**



1. Présentation du projet

Le projet de Dispositif de réinsertion socio-économique des migrants de retour est la troisième composante du programme ProGres Migration Tunisie financé par la fenêtre Afrique du Nord du Fonds fiduciaire d'urgence (FFU) de l'Union européenne (UE).

L'objectif global du programme est de favoriser la mise en place d'un système de gouvernance de la migration basé sur le droit en Tunisie à travers :

- i) l'appui à l'opérationnalisation de la Stratégie nationale migratoire en soutenant les institutions tunisiennes impliquées dans la mise en œuvre et le monitoring de cette Stratégie ;
- ii) le renforcement de la contribution de la diaspora au développement socio-économique du pays (à travers l'appui à l'investissement et à la création d'entreprises et d'emplois) ;
- iii) l'accompagnement à la réinsertion sociale et économique des migrants tunisiens de retour, de façon à garantir la dignité des personnes et la pérennité de leurs projets de réinsertion ;**
- iv) la contribution au développement de mécanismes efficaces pour aborder la problématique de la migration au niveau local à travers des initiatives d'intégration économique et sociale dans les régions affectées par la migration.

Le projet de Dispositif de réinsertion œuvre à ce que la réinsertion socio-économique de Tunisiens de retour de pays de l'UE soit accompagnée et consolidée par le biais d'un Dispositif tunisien proposant une palette de services adaptés et coordonnés :

- accueil, information et orientation des migrants tunisiens de retour ;
- suivi, prise en charge de dossiers d'aides et application de procédures administratives
- accompagnement social, l'accompagnement à l'emploi et l'accompagnement à la création d'entreprise.

Le Dispositif de réinsertion « Tounesna » a été mis en place dans le cadre d'une structure déployée par l'Office des Tunisiens à l'Etranger (OTE) au niveau de son bureau central à Tunis et de ses bureaux régionaux de Sfax et de Médenine.

Le fonctionnement du Dispositif de réinsertion repose sur un système organique qui fait intervenir, dans cette même structure, les trois acteurs publics clés de la réinsertion que sont l'OTE, la Direction Générale de la Promotion sociale (IGPS) et l'Agence nationale pour l'emploi et le travail indépendants (ANETI), afin d'optimiser la prise en charge et l'orientation des citoyens de retour afin de faciliter leur parcours de réinsertion.

D'une durée initiale de 36 mois, le projet a été prolongé (sans coût supplémentaire) à deux reprises. Une première prolongation a été signée en septembre 2020, puis une deuxième en mars 2021, actant la fin du projet au 12 juillet 2021. Des modifications ont été apportées au budget et au cadre logique dans le cadre de ces prolongations.

Une Phase II du projet est en cours de négociation avec l'Union Européenne, et devrait démarrer au dernier trimestre 2021. Cette phase a été développée dans la continuité directe de la phase I, et aura pour objectif principal la pérennisation du Dispositif de réinsertion.



2. Objectifs de l'évaluation finale

a. Justification

Conformément à la Convention de délégation signée entre la Commission européenne et Expertise France, une évaluation finale du projet est prévue et doit permettre de mesurer de manière approfondie les résultats atteints par le projet après 46 mois de mise en œuvre (septembre 2017 jusqu'en juillet 2021). Elle est un élément important pour assurer la redevabilité envers le bailleur de fonds (Fonds Fiduciaire d'Urgence de l'Union Européenne), l'agence de mise en œuvre (Expertise France), et les bénéficiaires du projet.

Une évaluation intermédiaire a été réalisée sur la période septembre 2017-juillet 2019, et avait déjà permis de mettre en lumière une série de recommandations. La présente évaluation pourra en partie s'appuyer sur les résultats de l'évaluation intermédiaire.

Cette évaluation finale externe doit permettre à Expertise France, sur la base des recommandations formulées, d'améliorer le pilotage et la mise en œuvre du projet « Dispositif de réinsertion des migrants » durant la Phase II. Il s'agira également pour EF d'améliorer la mise en œuvre des projets à venir sur des thématiques analogues, en Tunisie voire dans d'autres pays.

b. Utilisation de l'évaluation

L'évaluation sera axée sur son utilisation. Cette démarche se fonde sur le principe qu'une évaluation doit être jugée en fonction de son utilité. Elle sera donc planifiée et mise en œuvre de manière à augmenter la probabilité que ses résultats soient utilisés, en assurant la participation et l'appropriation des parties prenantes. L'évaluateur devra s'assurer qu'elle applique les principes de cette démarche tout au long du processus d'évaluation. Notamment, les recommandations de l'évaluation devront être concrètes et opérationnelles. Les résultats devront être présentés de manière claire et concise afin d'avoir un impact sur la prise de décision.

Les utilisateurs primaires de l'évaluation sont les partenaires nationaux (Ministère des Affaires sociales, Ministère de l'Emploi et de la formation professionnelle, Ministère de l'Intérieur, Ministère des Affaires étrangères, UGTT), Expertise France et l'OFII, et le bailleur de fonds (Fonds Fiduciaire de l'Union Européenne).

c. Objectif

L'évaluation devra, en impliquant les principales parties prenantes, fournir une appréciation constructive de la cohérence entre la logique d'intervention, les résultats attendus et les résultats effectivement atteints. La dimension évolutive du projet devra être prise en compte, notamment les révisions apportées par les deux prolongations sans coûts supplémentaires.

Pour cela, elle dressera un bilan du projet dans son ensemble, avec comme objectifs spécifiques :

- **Analyse globale de la performance du projet** : en répondant aux questions d'évaluation, vérifier si les besoins sont toujours présents, analyser l'efficacité de la gestion du projet, la durabilité, la potentialité d'impact, et les facteurs générant ou entravant la performance (obstacles récurrents, etc.) ;
- **Stratégie de mise en œuvre** : confirmer ou infirmer les choix stratégiques opérationnels ;
- **Apprentissage** : identifier les bonnes pratiques et leçons apprises afin de proposer des recommandations pour améliorer l'intervention durant la Phase II, et les interventions futures sur une thématique similaire.

3. Critères et questions de l'évaluation

L'évaluation utilisera les critères définis par le Comité d'Assistance au Développement (CAD) de l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE) dans sa publication [Des meilleurs critères pour des meilleures évaluations – Définitions adaptées et principes d'utilisation](#)¹. Les questions d'évaluation détaillées ci-dessous ont été développées par l'équipe projet. Elles devront être revues par l'évaluateur au moment de la phase de démarrage de l'évaluation, afin de proposer une version finale dans le rapport de démarrage.

Critères d'évaluation	Questions d'évaluation générales	Questions d'évaluation spécifiques
Pertinence	L'intervention a-t-elle répondu au problème ?	<ol style="list-style-type: none">1. Le projet est-il resté pertinent durant toute la période de mise en œuvre ?2. Comment le projet s'est-il adapté au contexte politique et sanitaire ?3. Dans quelle mesure la stratégie de mise en œuvre du projet a-t-elle permis ou non l'atteinte des résultats et un impact durable ?
Efficacité	L'intervention a-t-elle atteint ses objectifs ?	<ol style="list-style-type: none">4. Quels ont été les facteurs favorisant ou contraignant la mise en œuvre des activités et l'atteinte des résultats ?5. Quels ont été les effets du projet sur les acteurs étatiques et les migrants de retour ?
Effizienz	Les ressources ont-elles été utilisées de manière optimale ?	<ol style="list-style-type: none">6. La gestion du projet telle qu'elle était mise en place (ressources humaines, partage des rôles et responsabilités EF/OFIG, interactions, arbitrages financiers en lien avec les choix stratégiques) était-elle optimale pour atteindre les résultats ?
Durabilité	Les bénéficiaires seront-ils durables ?	<ol style="list-style-type: none">7. Quel était le niveau d'engagement des acteurs étatiques (tunisiens et européens) dans le projet, et comment l'améliorer dans de futurs projets ?8. Le projet participe-t-il à la construction d'une politique pérenne de réinsertion des tunisiens de retour d'Europe ?9. Comment les actions de renforcement des capacités des acteurs étatiques ont-elles participé à la durabilité de l'action ?10. Dans quelle mesure l'approche développée par le Dispositif de réinsertion avec l'appui du

¹ Des meilleurs critères pour des meilleures évaluations – Définitions adaptées et principes d'utilisation – OCDE DAC : <https://www.oecd.org/fr/cad/evaluation/criteres-adaptees-evaluation-dec-2019.pdf>

	projet favorise-t-elle une réinsertion durable des migrants de retour ?
Transverse	<ol style="list-style-type: none">11. Quels sont les aspects innovants du projet pour atteindre ses résultats ?12. Quelles sont les leçons apprises et les bonnes pratiques du projet à mi-parcours ?

4. Méthodologie

Le suivi du processus évaluatif sera assuré par Expertise France (équipe de coordination à Paris), avec l'appui du bureau de représentation de l'OFII en Tunisie. Le processus d'évaluation sera mis en œuvre en suivant les phases suivantes en 2021 :

Phase 1 : Phase de démarrage

- Une réunion de démarrage en présentiel à Paris ou à distance en fonction de la localisation de l'évaluateur, avec l'équipe du projet et l'évaluateur. Le but de la réunion est d'aboutir à une compréhension claire et partagée de l'évaluation. Les limites identifiées seront discutées et des mesures d'atténuation seront définies. Enfin, le plan et le procédé d'évaluation seront présentés et approuvés.
- Une revue documentaire initiale sera menée avec les documents et données initialement partagés.
- Des entretiens initiaux seront menés si nécessaires.
- Sur la base des informations récoltées, un rapport de démarrage sera rédigé et soumis à Expertise France pour validation.
- L'évaluateur devra notamment proposer une matrice d'évaluation afin de préciser comment il/elle prévoit de recueillir les données nécessaires pour répondre aux questions d'évaluation. La matrice devra expliciter relier les données (primaires / secondaires, qualitatives / quantitatives) qui permettront de répondre aux questions d'évaluation. Dans le cas des données primaires, la matrice devra décrire les méthodes de collecte (dont échantillonnage indicatif), et auprès de quelles parties prenantes.

Phase 2 : Revue documentaire

L'analyse des documents pertinents doit être systématique et refléter la méthodologie conçue et approuvée pendant la phase de démarrage. Les activités à effectuer pendant cette phase doivent permettre de donner des réponses préliminaires à chaque question d'évaluation, en communiquant les informations déjà rassemblées et leurs limitations. Ces activités devraient aussi mettre en évidence les questions qui restent à traiter, les informations manquantes et les hypothèses préliminaires à tester. Les données secondaires suivantes seront partagées avec l'évaluateur :

- Documents de projet
- Rapports techniques



- Rapports bailleurs trimestriels et annuels
- Données de suivi du projet
- Analyse du contexte
- Autres documents pertinents

Phase 3 : Enquête terrain (visite de projets, focus group, entretiens)

- Collecte à distance pour les interlocuteurs européens, et en présentiel pour les interlocuteurs tunisiens (sauf en cas de dégradation du contexte sanitaire)
- Utilisation de méthodes de collecte qualitatives et quantitatives proposées par l'évaluateur avec toutes les parties prenantes du projet, selon un échantillon proposé par l'évaluateur.
- Visite de projets de bénéficiaires (déplacements à prévoir dans les régions de Sfax et de Medenine)

Phase 4 : Analyse et rédaction du rapport provisoire

- Analyse des données par triangulation des données primaires, secondaires, quantitatives et qualitatives. L'analyse devra être désagrégée au minimum par sexe, si possible par âge. Le cadre analytique utilisé devra être décrit dans le rapport final.
- Rédaction du rapport provisoire. Le rapport provisoire sera soumis à Expertise France pour révision. Une attention particulière sera portée à l'objectivité, l'équilibre, le détail des affirmations et leur fondement sur des preuves, ainsi que le caractère opérationnel et concret des recommandations.
- Prise en compte des retours et production du rapport final par l'évaluateur.
- Présentation par l'évaluateur des résultats finaux, ses conclusions et recommandations.

5. Livrables

Il sera demandé à l'évaluateur ou l'équipe d'évaluation de fournir :

- un rapport de démarrage indiquant l'approche méthodologique, la matrice de l'évaluation, les outils d'entretiens et d'analyse, le plan de travail détaillé y compris les entretiens et visites prévus ;
- Un rapport provisoire, dans un délai de 2 semaines après la fin de mission de terrain ;
- Une réunion de restitution restreinte de manière à apporter des remarques sur le rapport provisoire ;
- le rapport définitif sera ensuite remis dans un délai supplémentaire maximal de 2 semaines, soit 4 semaines au total après la fin de mission. Les rapports provisoire et définitif seront rédigés en français dans la limite maximale de 50 pages (hors annexes en incluant le résumé). Les rapports devront être accompagnés d'un résumé synthétique en première partie. Le rapport définitif devra tenir compte des observations effectuées lors de la réunion de finalisation de l'évaluation, et apportées des recommandations pour la suite du projet.

6. Calendrier et organisation

Livrables – après la signature du contrat		# de jours indicatif	Calendrier indicatif
PHASE DE STRUCTURATION			
Réunion de cadrage			19/07/2021
Collecte bibliographique et cadrage méthodologique	Rapport de démarrage	5	15/09/2021
PHASE D'ENQUETE			
Visites, entretiens		10	20-30/09/2021
PHASE DE SYNTHESE			
Analyse des données	Rapport provisoire	10	15/10/2021
Réunion de restitution			25-29/10/2021
Finalisation de l'évaluation	Rapport final	5	15/11/2021
Total		30 jours	

7. Modalités de soumission d'une offre

a. Profil recherché

L'évaluateur pourra être un évaluateur indépendant ou être désigné par une agence d'évaluateurs.

Qualifications et compétences :

- Diplôme dans le domaine des sciences sociales, du développement international, des sciences politiques
- Excellente maîtrise des méthodologies et outils d'évaluation
- Excellente maîtrise de la collecte et l'analyse de données quantitative et qualitative (mener des entretiens, groupes de discussion, enquêtes, etc.)
- Excellentes capacités en synthèse et rédaction
- Excellente maîtrise du français (écrit / oral) et de l'anglais (écrit / oral)

Expérience professionnelle :

- Expérience professionnelle d'au moins 8 ans dans la conduite d'évaluation de projet de développement
- Solide expérience et connaissance des enjeux liés à la migration et à la réinsertion
- Bonne connaissance de la Tunisie
- Expérience démontrée dans la conduite d'une évaluation à distance (le cas échéant)
- Expérience de renforcement des capacités et accompagnement des autorités locales



b. Contenu des offres

Les offres devront inclure :

- Une offre technique : compréhension et inputs sur les éléments des termes de référence, méthodologie (y compris un plan de travail), CV de l'évaluateur et expériences similaires ;
- Une offre financière : budget de l'évaluation et termes de paiement.

c. Envoi des offres

Les offres devront être envoyées en postulant à cette annonce avant le **8 juillet 2021, 19h00 (heure Paris)**.

► Pour postuler : https://www.expertisefrance.fr/web/guest/on-recrute#page-6604---1---evaluation-finale-de-la-composante-reinsertion-de-progres-migrations-tunisie-h-f---fr_FR?backlink=search

d. Modalités d'évaluation des offres

Expertise France sélectionnera l'offre qui présente le meilleur rapport qualité-prix, utilisant une pondération entre la qualité technique et le prix des offres. La qualité technique est évaluée sur la base de la grille suivante :

Critères	Score maximum
Score offre technique	80
Score méthodologie	40
• Compréhension des TdR et des buts des services à fournir	10
• Approche méthodologique globale, pertinence des outils proposés et estimation des difficultés et des enjeux rencontrés	20
• Organisation des tâches et du temps	10
Score CV évaluateur	40
Score offre financière	20
Score total	100